

CMA 78	Catégorie	Prénom	NOM	N° candidat
	TAXIS	Camelia Zohra	CHEMLAL	442957
		Samba	COULIBALY	446673
		Radja	HALEM	450774
		Mohammed	HABCHY	0000417882TE1
		Rachid	MANSEUR	445348
		Leila	MESSAOUI	442221
		Ahmed	REZIG	451397
	VTC	Dorgeles Virgile Vapoh	AHOU	445895
		Ali	ALIOUANE	445388
		Bara	AMAR	444872
		Imran	ASADULLAH	446820
		Mamadou	AW	385934
		Thierno	BAH	447286
		Ibraguim	BARIGOV	431107
		Michel	BASKAN	447137
		Cherif	BEN OTHMAN	444863
		Lucie	BERNICOT	422749
		Yassine	BINDECH	441975
		Jamel	BOUDIL	437057
		Faouzi	BOUKRA	0000244203TA1
		Sebastien	BRYAN	444788
		Chassen	CHARRAD	450797
		Mohammed	CHEIKH	446829
		Mohamed	CHIBA	446993
		Arnaud Mathieu Gregory	DE FINANCE DE CLAIRBOIS	442080
		Tini Vadji	DIOMANDE	444984
		Mohamed	EL AMRI	451280
		Christophe	EWODO ONANA	450088
		Abdou	FALL	444486
		Alexis	GUILLOCHON	445781
		Tarek	HABITA	0000416417TE1
		Mahamadou	HADARA	449876
		Mouhamed	HAMMOUD	442850
		Paul	HUNDO	435949
		Wague Ulrich	IBRAHIM	444698
		Mehdi Abdelkader	KHAR	436096
		Pojo Pierre Mefy	KOUMBISSA MOUNKASSA	446686
		Mohamed Hamaye	LAH	442028
		Bilal	LE COUSTOMER	444491
		Taher	LOUZI	445240
		Mubarek	MAHAMED MUHUMED	441520
		Kumpa	MAYASI	436051
		Jacques-Aime	MBONDY KOLLE	444792
		Vladimir	MBOUMBA NZIENGUI	444505
		Tekin	MIMAROLGU	443328
		Akeel Munaw	MOHAMMAD	451253
		Imad	MRABET	450802
		Adnan	MUHAMMAD ALI	447111
		Alassane	NDONGO	0000383736TA1
		Sofiane Malik	OUARAZ	446529
		Larbi	OUMANSOUR	445779
		Elhadji Boukari	OUSMANE	444492
		Marin	PLESCA	445650
		Abdelghani	REZZOUG	441835
		Billel	SAADI	0000315152TA1
		Prosper Souleymane	SANOGO	449857
		Vlad Nicolae	STANILA	444680
		Thierry	TRAN	450561
		Rayen	ZRELLI	447784

Il est inutile d'appeler la CMA-IDF Yvelines ou de vous déplacer : seules les demandes transmises par mail seront traitées.

Les candidats reçus

- Recevront par courrier postal leur attestation d'admissibilité à l'épreuve d'admissibilité (théorique) sur laquelle apparait le détail des notes.
- Recevront une convocation pour l'épreuve d'admission (pratique) dans un délai maximal de 2 mois après la parution des résultats de l'écrit et au plus tard 15 jours avant la date de l'épreuve.

Les candidats recalés

- Recevront par courriel uniquement leur relevé de notes de l'épreuve d'admissibilité (théorique)
- Sont invités à se réinscrire sur EVALBOX pour se présenter à une nouvelle session d'examen théorique.

- Pour toutes autres informations, consultez www.cma-idf.fr/fr/la-cma-idf/examens-taxi-vtc-vmldr.html
- Pour toutes autres questions, transmettez votre demande à examen3p@cma-idf.fr

Les informations portées dans le présent document sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Essonne à des fins d'information des candidats. Elles sont conservées pendant 3 ans et sont destinées à améliorer la qualité de nos services, la gestion relation client et à des fins statistiques.
Conformément à la loi "Informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez transmettre votre demande à rgpd.78@cma-idf.fr